

	<p>DEMANDE D'ARRÊTÉ D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC 2025</p> <p>DEMENAGEMENT EMMENAGEMENT</p>	<p>Service Domaine Public Centre Technique Municipal 16 rue Sébastien Keller 54300 Lunéville Tél : 03.83.76.23.22 / 03.83.76.48.82 Courriel : domaine-public@mairie-luneville.fr</p>
--	---	--

Ce document est à faire parvenir au Service Domaine Public au minimum 15 jours avant l'occupation du domaine public à l'adresse suivante : arretes@mairie-luneville.fr

**Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.
Seuls les formulaires de la Commune seront pris en compte.**

LE DEMANDEUR	
SOCIÉTÉ / ENTREPRISE	PARTICULIER
<p>N° SIRET (14 chiffres) : _____</p> <p>RAISON SOCIALE :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>Portable : _____</p> <p>Tél. fixe : _____</p> <p>Courriel :</p> <p>NOM DU CLIENT :</p>	<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Portable : _____</p> <p>Tél. fixe : _____</p> <p>Courriel :</p>

MOTIF DE LA DEMANDE (merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))	
<p><input type="checkbox"/> DÉMÉNAGEMENT</p> <p><input type="checkbox"/> EMMÉNAGEMENT</p> <p>TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ (poids, longueur) :</p>	<p><input type="checkbox"/> avec monte meubles</p> <p><input type="checkbox"/> sans monte meubles</p>

LIEU ET DURÉE

ADRESSE PRECISE DU OU DES LIEUX CONCERNE(S) PAR LA DEMANDE
DUREE DE L'INTERVENTION	Du àh.....auàh..... OU Ledeh.....àh.....

MESURES SOUHAITEES (merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))

Réservation d'emplacement de stationnement (*gratuit pour les déménagements/emménagements dans la limite de 3 emplacements selon secteur pour 48h maximum sauf sociétés*) :

- sur place(s) matérialisée(s) - Nbre de places :
- mètre linéaire occupé m
- stationnement sur la chaussée (pleine voie) :
 - route barrée
 - chaussée rétrécie

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté doit être impérativement accompagnée de :

- Photos
- Plan de localisation précis

A NOTER : Les panneaux de signalisation et d'affichage des arrêtés sont à retirer au Centre Technique Municipal situé 16 rue Sébastien KELLER du lundi au vendredi entre 08h00 et 12h00 ou entre 13h30 et 17h00, et uniquement sur présentation de l'arrêté signé.

La ville de Lunéville ne proposant pas de prestation de pose de panneaux, l'installation des panneaux restent à la charge du pétitionnaire.

Fait à, le

Signature du Demandeur

Positionnement des panneaux d'interdiction de stationner

Je positionne mes panneaux en début et fin d'emplacement



Si je n'ai qu'un panneau, je le positionne en début d'emplacement

